



séance du 12 janvier 2015

L'an Deux Mil Quinze, le douze janvier à vingt heures, sur convocation adressée le sept janvier le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

PRESENTS :

MMES GOUPIL - CHAPPELLIERE - LE SERGENT - MENARD - MORIN - OUTIN

MM. SCORNET - BERARD - COCHEREL - MARTIN - CHOMARD - LIVET LECHAT - DESCURES - NOE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT (E) (S) EXCUSE (E):

Mme ZEPHIR Jacqueline a donné procuration à M. Alain BERARD

Mme KIERS - PERRAULT a donné pouvoir à M. Frédéric SCORNET

Mme LIBERGE Monique a donné pouvoir à M. Denis LAUNAY

ABSENT (E) :

Secrétaire de séance : Mme Céline MENARD

OBJET : Centre Communal d'Animation : lancement appel d'offres :

Vu l'acquisition d'un ensemble immobilier, rue du chêne, (cf arrêté communautaire n°5 du 18/01/2008 - exercice du droit de préemption urbain),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11/12/2012, dans laquelle l'assemblée délibérante a retenu l'aménagement de la grange en local dédié aux activités du service jeunesse, en un espace pour les associations, la création d'un parking et d'une voie piétonne permettant de relier la rue des Sorbiers au groupe scolaire,

Vu le besoin de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre afin de concevoir le dit-projet,

Vu les réunions de concertation entre la municipalité, les services de l'Etat, (Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Unité Performance du bâtiment) la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe et de l'Orne, et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

Vu l'estimation des travaux réalisée par le Cabinet Cussot,

Vu la présentation de Monsieur Jean - Louis Cussot en conseil municipal du 15/09/2014,

Vu l'état d'avancement du projet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **valide** le projet d'aménagement d'une grange, rue des Sorbiers, en une structure jeunesse dédiée exclusivement à l'Arço, la création d'un parking, et d'une aire de jeux selon le projet présenté par le cabinet Cussot,

- **charge** le cabinet Cussot de préparer le dossier d'appel d'offres afin de procéder à une mise en concurrence des entreprises,

- **autorise** Monsieur le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au lancement de l'appel d'offres (mise en concurrence des entreprises),

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire du dit projet ainsi qu'à accomplir toutes les formalités d'urbanisme utiles au déroulement du projet,

- **charge et autorise** Monsieur le Maire à réaliser toutes les demandes de subventions susceptibles de contribuer à la réalisation du projet,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

OBJET : Centre Communal d'Animation : mission coordinateur SPS -Contrôle technique ;

Vu l'acquisition d'un ensemble immobilier, rue du chêne, (cf arrêté communautaire n°5 du 18/01/2008 - exercice du droit de préemption urbain),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11/12/2012, dans laquelle l'assemblée délibérante a retenu l'aménagement de la grange en local dédié aux activités du service jeunesse, en un espace pour les associations, la création d'un parking et d'une voie piétonne permettant de relier la rue des Sorbiers au groupe scolaire,

Vu le besoin de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre afin de concevoir le dit-projet,

Vu les réunions de concertation entre la municipalité, les services de l'Etat, (Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Unité Performance du bâtiment) la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe et de l'Orne, et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

Vu l'estimation des travaux réalisée par le Cabinet Cussot,

Vu la présentation de Monsieur Jean – Louis Cussot en conseil municipal du 15/09/2014,

Vu l'obligation de nommer un coordinateur SPS, et de procéder à une mission de contrôle technique,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **retient** l'entreprise Qualiconsult pour une mission de coordination SPS pour la somme de 1 650 € HT,
- **retient** l'entreprise Qualiconsult pour une mission de contrôle technique pour un montant de 3 470 € HT.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant à ces deux missions.

OBJET : Centre Communal d'Animation : désignation d'un géotechnicien

Vu l'acquisition d'un ensemble immobilier, rue du chêne, (cf arrêté communautaire n°5 du 18/01/2008 – exercice du droit de préemption urbain),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11/12/2012, dans laquelle l'assemblée délibérante a retenu l'aménagement de la grange en local dédié aux activités du service jeunesse, en un espace pour les associations, la création d'un parking et d'une voie piétonne permettant de relier la rue des Sorbiers au groupe scolaire,

Vu le besoin de faire appel à un cabinet de maîtrise d'œuvre afin de concevoir le dit-projet,

Vu les réunions de concertation entre la municipalité, les services de l'Etat, (Direction Départementale de la Cohésion Sociale – Unité Performance du bâtiment) la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe et de l'Orne, et de la Communauté Urbaine d'Alençon,

Vu l'estimation des travaux réalisée par le Cabinet Cussot,

Vu la présentation de Monsieur Jean – Louis Cussot en conseil municipal du 15/09/2014,

Etant donné la nécessité de désigner un géotechnicien afin d'effectuer des sondages,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **retient** l'entreprise Geotechnique pour la somme de 1 300 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis correspondant à cette mission.

OBJET : Espaces verts : règlement de la facture Ruaux Motoculture :

Vu l'inscription au BP 2014 des crédits nécessaires à l'acquisition d'une tondeuse autoportée,

Vu les formalités de mise en concurrence réalisées dans le cadre de la législation des marchés publics,

Etant donné la nécessité de procéder à l'acquisition d'un nouveau matériel de tonte pour le service technique communal,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de régler la facture n° CALV – 150121 émise par Ruaux Motoculture pour la somme de 39 557.20 € TTC, dont l'objet est l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

OBJET : Centre Social de la Haute Sarthe : participation communale aux camps 2014 :

Vu le mémoire adressé par le Centre Social de la Haute Sarthe,

Vu la participation d'un enfant de la commune à un camp organisé par le Centre Social de la Haute Sarthe en 2014,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de verser auprès du Centre Social de la Haute Sarthe, la somme de 32.94 €.

